

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018

Province de Québec
Municipalité de Saint-Thomas

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 novembre 2018 à 19h30 à la Mairie située au 1240, route 158 à Saint-Thomas à laquelle sont présents M. Marc Corriveau, Maire, les conseillères et les conseillers suivants : Mmes Agnès Derouin, Geneviève Henry et Marie Ouellette, MM. André Champagne, Maurice Marchand et Jacques Robitaille.

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La séance est ouverte à 19h30 par M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, qui assiste à la séance et dresse le procès-verbal.

RÉSOLUTION No 400-2018

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2018 tel qu'il a été présenté.

RÉSOLUTION No 401-2018

APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les comptes payés d'octobre 2018 tel que rapportés dans le journal des déboursés en date du 31 octobre 2018, d'approuver les comptes payés par Accès D Affaires d'octobre 2018 tel que rapportés sur la liste des prélèvements effectués en date du 31 octobre 2018 et les comptes à payer d'octobre 2018 tel que rapportés sur la liste des comptes fournisseurs en date du 31 octobre 2018 et définis comme suit :

- Comptes payés en date du 31 octobre 2018 du chèque # 11 908 au chèque # 11 945 pour un montant total de 59 208,86\$
- Comptes payés en octobre 2018 par Accès D Affaires au montant de 5 897,90\$
- Comptes à payer d'octobre 2018 du chèque # 11 946 au chèque # 12 007 pour un montant total de 144 817,71\$

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles.

PÉRIODE DE QUESTIONS (Aucune)

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018

DÉPÔT DE L'« ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES »

Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, a déposé à la table du conseil, conformément à l'article 176.4 du Code municipal, l'« État des activités financières » (comparatif avec l'exercice précédent) du 1^{er} janvier 2018 au 31 octobre 2018. Chaque membre du conseil a déjà reçu copie dudit rapport.

DÉPÔT DES « DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL »

Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose à la table du conseil les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil soit : M. Marc Corriveau, Maire, Mme Marie Ouellette, Mme Agnès Derouin, Mme Geneviève Henry, M. Maurice Marchand, M. Jacques Robitaille et M. André Champagne.

RÉSOLUTION No 402-2018

NORME SUR L'INFORMATION RELATIVE AUX APPARENTÉS POUR SE CONFORMER AU CHAPITRE SP2200

ATTENDU QUE le conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a adopté, entre autre, une nouvelle norme applicable à compter de l'exercice 2018 pour les organismes municipaux, soit le chapitre SP2200 – Information relative aux apparentés ;

ATTENDU QUE les organismes municipaux sont invités à identifier durant l'exercice 2018 leurs apparentés et à adopter une procédure visant à s'assurer que l'ensemble des opérations entre apparentés sont relevées tout au long de l'exercice pour pouvoir déterminer lesquelles devraient être présentées aux états financiers ;

ATTENDU QUE cette nouvelle norme s'applique aux principaux dirigeants qui sont généralement les membres du conseil municipal et, entre autre, le directeur général (personne ayant la responsabilité quotidienne de la gestion des activités et du fonctionnement de l'entité et à qui le conseil a délégué l'autorité et les pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre ses décisions et ses initiatives en matière de planification, de direction et de contrôle) ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal de Saint-Thomas déposent annuellement leur déclaration des intérêts pécuniaires ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal et tous les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) divulguent leurs intérêts au procès-verbal de l'organisme et s'abstiennent de participer, de voter ou d'influencer les délibérations lorsqu'il y a discussion ou autre d'un dossier touchant les opérations d'un apparentés ;

ATTENDU QUE la façon de faire énumérée dans le paragraphe précédent existe depuis plusieurs années au sein de la Municipalité de Saint-Thomas ;

ATTENDU QUE la direction générale doit divulguer selon la nouvelle norme SP2200 ses apparentés, s'il y a lieu, lors des opérations avec la municipalité de Saint-Thomas ;

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018

Il est proposé par Mme Geneviève Henry, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas continue à exiger de ses membres du conseil et des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de divulguer leurs intérêts avec les apparentés. Dorénavant, Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, devra remplir une déclaration des intérêts pécuniaires et divulguer aux membres du conseil municipal tous ses liens avec ses apparentés lorsqu'il y aura une opération impliquant ceux-ci et la Municipalité.

DÉPÔT DE LA « DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS »

Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose à la table du conseil la déclaration des intérêts pécuniaires des principaux dirigeants.

RÉSOLUTION No 403-2018

FORMATION « MES ÉMOTIONS, J'EN FAIS MES ALLIÉES »

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Agnès Derouin, conseillère municipale, à participer à la formation « Mes émotions, j'en fais mes alliées » qui aura lieu le 9 novembre 2018, de 8h30 à 16h à l'Annexe à Roland située au 147, rue Saint-Paul à Joliette. Les frais d'inscription de 60\$ seront payés par la Municipalité et les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION No 404-2018

ABROGER LA RÉOLUTION NO 396-2018 – ERREUR DE REVENU QUÉBEC

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas abroge la résolution no 396-2018.

RÉSOLUTION No 405-2018

MODIFIER LA RÉOLUTION NO 379-2018 – CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA SALLE SAINT-JOSEPH

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas modifie la résolution no 379-2018 afin de changer le nom de l'entrepreneur « Entretien Ménager CDC Enr. » pour celui de Mme Josée Yasconi. Les termes et conditions de la résolution et du contrat afférent demeurent les mêmes.

RÉSOLUTION No 406-2018

DEMANDE D'APPEL D'OFFRES – RÉNOVATIONS AU CENTRE COMMUNAUTAIRE SITUÉ AU 941 RUE PRINCIPALE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas procède à une demande d'appel d'offres publique

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018

via le site du SEAO pour les rénovations au centre communautaire situé au 941 rue Principale.

RÉSOLUTION No 407-2018

MANDAT À ME RICHARD LAFLAMME DE STEIN MONAST S.E.N.C.R.L. – CONTESTATION D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE GROUPE CRH CANADA INC.

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas mandate Me Richard Laflamme de Stein Monast S.E.N.C.R.L. dans le dossier de contestation d'évaluation foncière de Groupe CRH Canada Inc.

RÉSOLUTION No 408-2018

PAIEMENT DE FACTURES DE BÉLANGER SAUVÉ – Nos 368678 et 368679

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie les factures nos 368678 et 368679 de Bélanger Sauvé, respectivement au montant de 2 780,38\$ et de 1 691,41\$ (taxes incluses).

RÉSOLUTION No 409-2018

ALLOUER UN BUDGET POUR LE SOUPER DES FÊTES DES ÉLU(E)S ET DES EMPLOYÉ(E)S MUNICIPAUX

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas alloue un budget de 2 200,00\$ pour le souper des fêtes des élu(e)s et des employé(e)s municipaux.

RÉSOLUTION No 410-2018

ALLOUER UN MONTANT POUR LE CADEAU DES FÊTES AUX EMPLOYÉ(E)S MUNICIPAUX

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas alloue un bon d'achat d'essence de 50\$ de Harnois Groupe pétrolier à chacun des douze (12) employés municipaux.

RÉSOLUTION No 411-2018

MANDAT À PRIORITÉ STRATJ INC. – DEUX (2) FORMATIONS

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas mandate Priorité StraTJ Inc. pour les formations suivantes, à savoir :

- Formation « Services aux sinistrés » niveau 1 d'une durée de sept (7) heures, au montant forfaitaire de 1 200,00\$ plus taxes ;

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018

- Formation « Mobilisation et simulation de table » d'une durée d'environ cinq (5) heures, au montant forfaitaire de 1 200,00\$ plus taxes.

RÉSOLUTION No 412-2018

SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 1

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation ;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres ;

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas :

- Présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500,00\$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 550,00\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 1 050,00\$;
- Autorise Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

RÉSOLUTION No 413-2018

DÉPÔT D'UNE OFFRE D'ACHAT – TERRAIN SUR LA RUE MARIE-MAI GARCEAU

ATTENDU QUE Gestion Immobilière DAC Inc. a déposé une offre d'achat le 18 octobre 2018 pour le terrain ayant le numéro de lot 4 782 535 ;

ATTENDU QUE le montant de l'offre d'achat est de 30 000,00\$;

ATTENDU QUE l'évaluation municipale du terrain au rôle d'évaluation est de 72 900,00\$;

ATTENDU QUE toutes les infrastructures (eau, égout sanitaire, égout pluvial et asphaltage de la rue Marie-Mai Garceau) sont déjà payées ;

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018

ATTENDU QU'une étude à l'interne fut faite afin de comparer l'évaluation dudit terrain à d'autres terrains ayant la même problématique, la même superficie et desservi par les mêmes services ;

ATTENDU QUE le résultat de l'étude détermine sans équivoque que le prix au mètre carré se situe à +/- 75\$/m² pour chacun des terrains étudiés ;

ATTENDU QUE le terrain visé par l'offre d'achat de Gestion Immobilière DAC Inc. représente bien le montant de l'évaluation au rôle d'évaluation, soit 72 900,00\$ (75,50\$/m²)

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas refuse l'offre d'achat de Gestion immobilière DAC Inc pour les motifs ci-haut relatés.

RÉSOLUTION No 414-2018

FORMATION PG SOLUTIONS – NORMES DU TRAVAIL

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Linda Généreux, technicienne comptable, à assister au webinaire offert par PG Solutions, le 9 novembre 2018 de 10h00 à 12h00, sur les changements apportés à la Loi 176 : Normes du travail. Les frais d'inscription de 200,00\$ seront payés par la Municipalité.

RÉSOLUTION No 415-2018

TRAVAUX DE PEINTURE À L'INTÉRIEUR DES LOCAUX DE LA MAIRIE PRÉVUS AU PRINTEMPS 2019

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Peinture Bertrand Ayotte Inc., au montant de 7 917,18\$ taxes incluses, pour les travaux de peinture à l'intérieur des locaux de la Mairie prévus au printemps 2019. La facture sera payée en 2019, donc imputée au budget 2019.

RÉSOLUTION No 416-2018

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE FORFAITAIRE RELATIVEMENT À L'ACCÈS AUX RESSOURCES JURIDIQUES DU CABINET BÉLANGER SAUVÉ

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas souhaite maintenir l'entente de services forfaitaires qui existe présentement avec le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette ;

Attendu que dans cette perspective, le procureur de la Municipalité de Saint-Thomas, nous a fait parvenir une proposition, datée du 17 octobre 2018, valide pour toute l'année 2019 ;

Attendu que cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la Municipalité de Saint-Thomas moyennant une charge forfaitaire :

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018

- Les communications téléphoniques avec la Municipalité de Saint-Thomas, qu'il s'agisse du Maire ou de la directrice générale et de l'inspecteur en bâtiment et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la Municipalité de Saint-Thomas, qu'il s'agisse de dossiers généraux ou de dossiers spécifiques ;
- Toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières ;
- La préparation du rapport annuel auprès de vos vérificateurs, en conformité avec les dispositions du Code municipal et la pratique établie entre l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et le Barreau du Québec ;
- Le support légal requis par le personnel de la Municipalité de Saint-Thomas en période électorale, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du vote par anticipation et lors de la tenue du scrutin ;
- Tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels nous croyons qu'il y a intérêt à attirer l'attention de la Municipalité de Saint-Thomas, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles.

Attendu qu'il appert que cette proposition est avantageuse pour la Municipalité de Saint-Thomas ;

Attendu que la directrice générale atteste que les crédits nécessaires sont disponibles à même le fond général de la Municipalité de Saint-Thomas.

Par ces motifs, il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers de la Municipalité de Saint-Thomas :

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins de droit ;
2. Que la Municipalité de Saint-Thomas retienne la proposition de services du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre du 17 octobre 2018 pour un montant de 250.00\$ par mois et ce, pour toute l'année 2019.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE TAXATION RELATIF À LA RÉPARTITION DES COÛTS DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU ST-FLEURY – AFFLUENT « E » DU RUISSEAU SAINT-THOMAS

Mme Agnès Derouin, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement de taxation relatif à la répartition des coûts des travaux d'entretien du cours d'eau St-Fleury – Affluent « E » du Ruisseau Saint-Thomas.

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018

RÉSOLUTION No 417-2018

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 11-2018 – RÈGLEMENT DE TAXATION RELATIF À LA RÉPARTITION DES COÛTS DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU ST-FLEURY – AFFLUENT « E » DU RUISSEAU SAINT-THOMAS

ATTENDU QUE les propriétaires riverains ont demandé d'effectuer des travaux d'entretien du cours d'eau St-Fleury – Affluent « E » du Ruisseau Saint-Thomas ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Thomas a mandaté un professionnel dans le dossier soit M. Stéphane Allard ing. et agronome pour mener à terme le dossier avec les différents intervenants ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Thomas a demandé une soumission à l'entrepreneur Les entreprises René Vincent inc. ;

ATTENDU QU'une rencontre d'information avec tous les propriétaires riverains a été tenue le 25 septembre 2017 afin d'expliquer le projet ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé lors de la présente séance ordinaire du 5 novembre 2018 ;

M. Maurice Marchand dépose le projet de règlement no 11-2018.

Article 1 Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 Répartitions des coûts des travaux

Le coût des travaux est et sera réparti entre les contribuables intéressés au prorata de la superficie contributive. Le coût des travaux est et sera recouvrable desdits contribuables en la manière prévue au Code municipal du Québec pour le recouvrement des taxes municipales. Le coût identifié au présent règlement est de 14 071,76\$ et les factures en font partie intégrante (annexe A).

Article 3 Taux d'intérêt

À compter du moment où les taxes sur la répartition des coûts du cours d'eau deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux de 9%.

Article 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

M. Marc Corriveau
Maire

Mme Danielle Lambert, B.A.A.
Directrice générale et sec.-trésorière

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018

RÉSOLUTION No 418-2018

DEMANDE D'UNE OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS À LES SERVICES EXP – RÉFECTION D'UNE PARTIE DU RANG DE LA GRANDE-CHALOUPE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas demande à la firme Les Services EXP Inc. une offre de services professionnels pour la réfection d'une partie du Rang de la Grande-Chaloupe, de la rue Voligny jusqu'aux limites de Notre-Dame-des-Prairies.

RÉSOLUTION No 419-2018

RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE – RANG DE LA GRANDE-CHALOUPE

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission d'Asphalte Lanaudière pour le rapiéçage à effectuer dans le rang de la Grande-Chaloupe pour un montant de 3 691,05\$ taxes incluses.

RÉSOLUTION No 420-2018

PROGRAMME INTERMUNICIPALITÉS 2019

Il est proposé par Mme Geneviève Henry, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le contrat d'engagement relativement à l'embauche d'un étudiant français au camp de jour dans le cadre du programme intermunicipalités 2019. Tous les frais rattachés à la participation dudit programme devront être assumés par l'étudiant de Saint-Thomas et l'étudiant français.

RÉSOLUTION No 421-2018

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE ÉMILIE-GAMELIN – BRUNCH DU 25 NOVEMBRE 2018

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Marc Corriveau, Maire, ou la mairesse suppléante en l'absence du Maire, à participer à la 28^e édition du brunch bénéfique du Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin qui aura lieu le dimanche 25 novembre 2018 à 11h00 au club de golf de Joliette. Le coût des billets (40,00\$ par adulte) sera payé par la Municipalité et les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION No 422-2018

TABLE DES PRÉFETS LANAUDIÈRE – ÉVÈNEMENT ANNUEL DE RÉSEAUTAGE

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Marc Corriveau, Maire, ou la mairesse suppléante en l'absence du Maire, et Mme Danielle Lambert,

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018

directrice générale et secrétaire-trésorière, à participer à la table des préfets de Lanaudière qui aura lieu le 1^{er} novembre 2018 au Musée d'art de Joliette. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION No 423-2018

SOUPER TOURNANT ANNUEL DE D'AUTRAY

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Marc Corriveau, Maire, ou la mairesse suppléante en l'absence du Maire, à participer au souper tournant annuel de d'Autray qui aura lieu le 20 novembre 2018 à la Salle municipale de Lavaltrie. Les frais de 50\$ seront payés par la Municipalité et les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION No 424-2018

UPA LANAUDIÈRE – INVITATION À UNE ACTIVITÉ DE RÉFLEXION SUR LE TERRITOIRE AGRICOLE

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Marc Corriveau, Maire, ou la mairesse suppléante en l'absence du Maire, à participer à l'activité de réflexion sur le territoire agricole organisée par UPA Lanaudière, qui aura lieu le 9 novembre 2018 de 10h à 13h, à la Fédération de l'UPA de Lanaudière située au 110, rue Beaudry Nord à Joliette. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION No 425-2018

FÉLICITATIONS À MME DANIELLE LEPAGE

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas veut féliciter Mme Danielle Lepage pour les différents fonds amassés, à travers diverses activités-bénéfices, pour la neuropathie sensorielle. Félicitations Mme Lepage pour votre grand dévouement à cette cause qu'est la neuropathie sensorielle.

RÉSOLUTION No 426-2018

FÉLICITATIONS À HARNOIS ÉNERGIES

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas veut féliciter Harnois Énergies pour le prix coup de cœur reçu lors de la 2^e édition des Prix Créateurs d'emplois du Québec, qui a eu lieu le 24 octobre dernier, pour la création de 105 nouveaux emplois.

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018

RÉSOLUTION No 427-2018

EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR LA FÊTE DE L'HALLOWEEN

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas procède à l'embauche d'étudiants pour la fête de l'Halloween, au montant forfaitaire de 45\$ chacun.

RÉSOLUTION No 428-2018

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU COMITÉ ENTRAIDE ST-THOMAS

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas verse une aide financière de 3 500,00\$ au comité Entraide St-Thomas dans le cadre de la Guignolée 2018 qui se tiendra le 8 décembre 2018.

RÉSOLUTION No 429-2018

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AU FONCTIONNEMENT DU CCJ

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accède à la demande de soutien financier pour le fonctionnement, déposée par le Centre Culturel de Joliette (CCJ), pour un montant de 6 500\$ annuellement, suivant une entente d'une période de trois (3) ans, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021, avec toutes les conditions et avantages pour la Municipalité et ses citoyens, tel que spécifié dans la demande datée du 15 octobre 2018.

RÉSOLUTION No 430-2018

PARTICIPATION À LA CAMPAGNE PROVINCIALE « J'AI SOIF DE SANTÉ DANS MA MUNICIPALITÉ »

Il est proposé par Mme Geneviève Henry, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas participe à la campagne provinciale « J'ai soif de santé dans ma Municipalité » en mettant en valeur l'eau potable du réseau d'aqueduc municipal et à faciliter son accès. Le pictogramme signalétique sera apposé sur la porte d'entrée du chalet des loisirs (941, rue Principale), et sur la porte d'entrée de la Mairie de Saint-Thomas (1240, route 158).

De plus, la Municipalité de Saint-Thomas accepte que ces deux lieux figurent dans la cartographie accessible aux citoyens sur le web soifdesante.ca.

RÉSOLUTION No 431-2018

TARIF 2019 – COURS « GARDIENS AVERTIS » ET COURS « PRÊTS À RESTER SEULS »

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018

Saint-Thomas accepte la soumission de Mme Nancy Riquier pour les cours « gardiens avertis » et « prêts à rester seuls » :

- Gardiens avertis 35\$ (plus taxes) / par personne
- Prêts à rester seuls 35\$ (plus taxes) / par personne.

RÉSOLUTION No 432-2018

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT (RÉPONDANT) – ÉLU MUNICIPAL AUPRÈS DU RÉSEAU BIBLIO DU CENTRE-DU-QUÉBEC, DE LANAUDIÈRE ET DE LA MAURICIE

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas nomme M. André Champagne, conseiller municipal, à titre de représentant (répondant) – élu municipal auprès du Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie pour l'année 2018-2019.

RÉSOLUTION No 433-2018

DEMANDE DE LOCATION DE LA SALLE SAINT-JOSEPH – CLUB FADOQ GERBE D'OR

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte de louer gratuitement la Salle Saint-Joseph les 19 octobre, 16 novembre et 7 décembre 2018 au club FADOQ Gerbe d'Or pour les soirées de danse en ligne de 18h30 à 23h.

RÉSOLUTION No 434-2018

ASSOCIATION DE SOCCER LE LASER – INSCRIPTIONS 2019

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la nouvelle méthode d'inscription proposée par l'Association de soccer Le Laser soit que ceux-ci prennent les inscriptions, en tenant compte des rabais offerts par la Municipalité. L'Association devra fournir la liste complète des personnes inscrites incluant le nom, l'adresse et le coût assumé, et facturera ensuite la Municipalité.

De plus, la Municipalité de Saint-Thomas accepte que les rabais de la politique de tarification soient appliqués lors de l'inscription faite par l'Association de soccer Le Laser pour les citoyens de Saint-Thomas pour les inscriptions été 2019.

La Municipalité de Saint-Thomas accepte de diffuser les activités de l'Association de soccer Le Laser dans ses éléments de communication.

RÉSOLUTION No 435-2018

PATINOIRE DE QUARTIER PARC RUISSEAU DES VENTS 2018-2019

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018

de Saint-Thomas autorise Mme Marie-Eve Bergeron et M. Stéphane Huppé, à titre de responsables, à entretenir la patinoire de quartier dans le parc Ruisseau des Vents selon les conditions énumérées par Mme Karine Marois, directrice des loisirs, pour l'hiver 2018-2019. Également, la Municipalité de Saint-Thomas autorise MM Yves et Patrick Blais, à titre de bénévoles, pour se joindre aux responsables ci-haut désignés.

RÉSOLUTION No 436-2018

PATINOIRE DE QUARTIER PARC HENRI-MONDOR 2018-2019

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Patrice Bédard, à titre de responsable, à entretenir la patinoire de quartier dans le parc Henri-Mondor selon les conditions énumérées par Mme Karine Marois, directrice des loisirs pour l'hiver 2018-2019. Également, la Municipalité de Saint-Thomas autorise MM Mathieu Lacoursière et René Breault, à titre de bénévoles, pour se joindre au responsable ci-haut désigné.

RÉSOLUTION No 437-2018

MUNICIPALITÉ PREMIÈRE DE CLASSE 2019

Considérant que :

Depuis plus de 10 ans, le CREVALE a réussi, grâce à ses actions, à l'engagement de ses partenaires et à la multiplication des initiatives des membres de la communauté, à mobiliser les Lanaudois à l'égard de la persévérance scolaire, et que des gains ont été enregistrés ;

En juin 2006, la région de Lanaudière se classait au 4^e rang parmi celles obtenant les plus faibles taux de diplomation et de qualification au secondaire des 16 régions considérées (excluant les Terres-Cries-de-la-Baie-James et le Nunavik). Alors qu'en juin 2015, la région occupait dorénavant la 7^e place améliorant ainsi sa position ;

Le taux de diplomation et de qualification des jeunes du secondaire a augmenté, passant de 66,7 % en 2006 à 75,6 % en 2015. Par contre, il reste inférieur à celui du reste de la province, qui se situe à 76,9 % ;

Un jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne annuellement 15 000 dollars de plus qu'un décrocheur. Sa contribution à l'économie de son milieu est donc plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soins de santé, et il participe davantage à la vie citoyenne (il vote, donne du sang, fait du bénévolat, etc.) ;

Le décrochage scolaire au secondaire a des impacts négatifs importants sur l'économie de la municipalité et de la région, lesquels sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

La persévérance scolaire est l'affaire de tous ; l'école a besoin de notre appui et notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens ;

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018

Les Journées de la persévérance scolaire sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière ;

La lecture et l'écriture sont nécessaires à l'apprentissage de toutes les matières scolaires et que c'est en éveillant tôt les enfants au monde de l'écrit qu'on obtient les meilleures chances d'en faire un jour de bons lecteurs ;

En conséquence, il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas reconnaisse la persévérance scolaire comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité. Pour ce faire, nous nous engageons à participer aux #JPS2019 et à relever le défi de « *Municipalité première de classe 2019* » en réalisant les activités suivantes :

- Avant le 7 janvier 2019, voter une résolution au conseil de votre ville ou municipalité.
- Durant les JPS 2019, diffuser un message d'encouragement à l'égard des étudiants sur vos panneaux d'affichage.
- Durant les JPS 2019, à votre bibliothèque municipale, offrir à vos citoyens des kits d'outils à l'intention des parents, ainsi que des rubans.
- Au début de 2019, participer au lever de drapeau de votre MRC.

En plus de

- Coordonner et réaliser des activités conjointes avec tous les partenaires du comité concerté de Saint-Thomas (scolaire, communautaire, municipal [incluant la bibliothèque, citoyen]).
- Mettre en valeur toutes les activités offertes dans la Municipalité qui favorise la persévérance scolaire (services à la bibliothèque, programmation de loisirs, collaboration scolaire-municipal).

De plus, la Municipalité de Saint-Thomas nomme Mme Karine Marois, directrice des loisirs, comme responsable du projet et l'autorise à coordonner les actions en persévérance scolaire avec le comité concerté de Saint-Thomas.

RÉSOLUTION No 438-2018

ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR JOLIETTE-CRABTREE – PAIEMENT DE LA FACTURE POUR LA SAISON 2018-2019

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie la facture de l'Association de hockey mineur Joliette-Crabtree, pour la saison 2018-2019, au montant de 25 760,00\$.

RÉSOLUTION No 439-2018

LOCATION D'UNE ROULOTTE DE CHANTIER – HIVER 2018- 2019

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018

de Saint-Thomas loue une roulotte de chantier auprès de Location Multi-Équipements Inc., pour une période de quatre (4) mois, au coût de 580,00\$ par mois. Il faut ajouter les frais de livraison et de cueillette de 255,00\$ chacun et la main d'œuvre pour le plancher de protection de contre-plaqué de 375,00\$ (pour un grand total de 3 205,00\$ plus les taxes applicables). À cela, il faudra ajouter les frais de branchement et de débranchement d'électricité.

Mme Agnès Derouin, conseillère, informe les membres du conseil et les gens dans la salle qu'elle a fait une demande de remboursement des activités hors territoire. Mme Derouin n'est pas intervenue dans le processus.

RÉSOLUTION No 440-2018

REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS HORS TERRITOIRE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte les remboursements suivants :

- M. Gabriel Arsenault	225,66\$
- Mme Marie-Kristine Benoit	150,00\$
- M. Eric Boivin	48,79\$
- M. Éric De Leemans	150,00\$
- Mme Agnès Derouin	66,00\$
- M. Pascal Desrochers	43,05\$
- Mme Catherine Dupont	130,20\$
- Mme Carmelle Harnois	24,01\$
- Mme Kathleen Imbeault	37,50\$
- Mme Sara Larin	25,31\$
- Mme Caroline Leblanc	133,50\$
- Mme Josée Melançon	191,70\$
- Mme Claudia Rioux	36,00\$
- Mme Roxane Rivard	93,94\$
- Mme Caroline Roberge	173,81\$
- M. Steve Wolfe	187,79\$
Total	1 717,26\$

RÉSOLUTION No 441-2018

DEMANDE DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE À LA ZONE 32

CONSIDÉRANT la demande de modification réglementaire reçue le 10 juillet 2018 adressée aux membres du conseil et signée par Martin Vincent représentant Gestion Martin Vincent Inc. ;

CONSIDÉRANT que dans sa résolution 325-2018 adoptée le 13 août 2018, le conseil transférait la demande au comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

CONSIDÉRANT que les membres ont discuté et évalué la demande lors de deux rencontres soit les 17 septembre et le 22 octobre 2018 ;

CONSIDÉRANT que les Abris Harnois font partie de l'histoire de la municipalité ;

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018

CONSIDÉRANT l'exiguïté du terrain par rapport à l'aménagement et à la logistique des opérations ;

CONSIDÉRANT qu'à la réunion du 22 octobre 2018, les membres ont recommandé à l'unanimité de modifier le règlement de zonage conditionnellement à ce que les Abris Harnois régularise les 3 situations suivantes soit par une dérogation mineure ou par correction de ces éléments : l'escalier en marge latérale menant au 2^e niveau et situé au coin nord-ouest de la propriété, l'abri d'entreposage intérieur situé au nord-est de la propriété à environ 1,85 m de la ligne avant (rue Principale) et l'aire de chargement/déchargement empiétant dans la marge avant de la Route 158.

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte de modifier le règlement de zonage 3-1993 afin d'autoriser dans la zone 32 l'entreposage extérieur en marge et cour avant de la rue Principale pour une hauteur maximale de 3 m (10') tout en respectant une zone libre de 12 m (39') par rapport à une ligne de lot latérale et l'entreposage extérieur en cour avant de la Route 158 pour une hauteur maximale de 3 m. Ces modifications seront applicables uniquement aux usages industriels, hormis les industries artisanales, et ce après la régularisation des trois situations mentionnées au dernier considérant.

RÉSOLUTION No 442-2018

FÉLICITATIONS À MÉLOPORC INC.

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas veut féliciter Méloporc Inc., lauréat régional et gagnant national, pour les mentions argents décernées par l'ordre National du Mérite Agricole (ONMA) dans le cadre de l'édition 2018, soit le 2^e rang au niveau régional et le 2^e rang au niveau national.

RÉSOLUTION No 443-2018

FÉLICITATIONS À MME DIANE BRISSON

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas veut féliciter Mme Diane Brisson pour les hommages reçus, à titre d'agricultrice accomplie, lors du Gala Saturne (gala provincial des Agricultrices), qui a eu lieu le 20 octobre dernier. Félicitations Mme Brisson pour votre implication à de hautes instances décisionnelles.

RÉSOLUTION No 444-2018

DEMANDE DE MME ARIANE BOLLELLA – COUCHES LAVABLES

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas rembourse un montant de 100\$ à Mme Ariane Bollella demeurant au 1254, rue Principale pour l'achat de couches lavables. La Municipalité a reçu la copie de la facture et tous les critères sont respectés conformément à la résolution no 369-2016.

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018

CORRESPONDANCES

RÉSOLUTION No 445-2018

MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR DU QUÉBEC

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas dépose une candidature pour la Médaille du Lieutenant-Gouverneur du Québec dans le cadre de son Programme des distinctions honorifiques. Le dépôt de la candidature doit être fait au plus tard le 1^{er} février 2019.

RÉSOLUTION No 446-2018

REMERCIEMENT À LA FONDATION HARNOIS-RICHELIEU

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas remercie la Fondation Harnois-Richelieu pour l'aide financière de 5 000,00\$ apportée au comité Entraide St-Thomas.

RÉSOLUTION No 447-2018

DEMANDE DE ANTHONY CHEVRETTE – PARTICIPATION AU ALGARVE YOUTH CUP

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas n'accorde pas d'aide financière à la demande de Mme Emilie Lessard, mère de Anthony Chevette, puisque ce genre d'activité ne fait pas partie de notre politique administrative en loisirs. Par contre, le projet de Anthony Chevette sera souligné dans la prochaine parution du Coup d'œil (fin novembre) et sera sous forme de félicitations.

RÉSOLUTION No 448-2018

MADD LANAUDIÈRE INVITE LA COMMUNAUTÉ À APPUYER L'OPÉRATION RUBAN ROUGE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas affiche les messages de MADD Lanaudière sur le panneau numérique dans le cadre de *l'Opération ruban rouge*.

PÉRIODE DE QUESTIONS (De 20h12 à 20h17)

RÉSOLUTION No 449-2018

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h18.

M. Marc Corriveau
Maire

Mme Danielle Lambert B.A.A.
Directrice générale et sec.-trésorière